

Permanence 2. du 9/12/2025

Remis à M^{me} la commissaire copie de mes doléances
2 pages de courrier le 9/12/25
Mr et M^{me} LECACHE M. Paul et diomel

Remis à M^{me} la Commissaire copie de mes doléances
1 page de courrier le 9/12/25
M^{me} Johanna Alverne

Remis à M^{me} la Commissaire enquêtrice un courrier
de doléances

M^{me} GRASSOT habitante de Canet m'oppose au projet d'un crématorium
à proximité des premières habitations de Canet pour des raisons de santé
humaine, d'environnement, de choix d'un lieu au milieu d'un ZAC.
A la lecture de la décision de dispense d'étude après examen au cas par cas
n'est pas rassurante. Nous pouvons douter sur les mesures d'évitement, de
réduction de ces impacts notamment pendant sa phase d'exploitation.
Avec les vents dominants, les rejets de polluants atmosphériques, même si
les valeurs seraient en deçà des limites réglementaires de ne sont pas assurées.
Dans cette zone nous sommes déjà très gênés par les odeurs émanant de la
station d'épuration lorsque le vent du sud souffle. De plus, au niveau
esthétique l'entrée de Canet est déjà défigurée par l'ancienne friche
industrielle. Ce projet impacterait aussi la valeur immobilière des résidences
avoisinantes. Je vous remercie de reconsidérer ce projet en trouvant un
autre lieu d'implantation plus adéquate. B. Grassot

ROUSSEL ALCUSTINE

A. Roussel

M^{me} RICHEL Laurence

Habitante de Canet m'oppose au projet du crématorium
Le projet a été dispensé d'une étude d'impact et le projet
non soumis à l'évaluation environnementale.
Les polluants sont réduits de manière optimale mais sont
cependant existants. Je souhaite consulter l'étude d'impact
du projet sur la qualité de l'air réalisée par la société
NUNTECH en juin 2025. Le projet est par moi trop près
des habitations qui me concernent.